

TARIFS SERVICE JEUNESSE 2025-2026

Tarifs restauration scolaire

Restauration scolaire	Forfait 3 jours	3,84€ /repas
	Forfait 4 jours	3,64€ /repas
	Repas occasionnel	4,80€
	Repas hors commune	5,86€
	Repas adulte	5,86€
	Panier repas	1,82€

Tarifs périscolaires avec prise en charge du Quotient Familial

Pour connaître votre tarif, multipliez votre QF par le coefficient.

	Unités	Coefficient	Prix plancher	Prix plafond	Prix hors commune
Accueil périscolaire	Matin	0,25	1,07€	3,09€	3,09€
	Matin et soir	0,46	2,23€	6,92€	6,92€
	Soir	0,39	2,12€	5,13€	5,13€
Forfait par 15mn de retard				5,15€	

Les temps récréatifs (TR) sont gratuits.

Tarif de défaut de réservation*	5,15€
---------------------------------	-------

Tarifs MERCREDI après-midi avec prise en charge du Quotient Familial

Pour connaître votre tarif, multipliez votre QF par le coefficient.

	Coefficient	Prix plancher	Prix plafond	Prix hors commune
Mercredi Après-midi	0,87	2,79€	13,92€	18,56€
Pénalités de retard	Forfait par 15mn de retard		5,15€	
Pénalités de frais de repas pour un enfant inscrit à l'accueil de loisirs, le mercredi am ou à la journée en période de vacances, puis désinscrit en-dehors des délais de prévenance			3€	

Tarifs journée Accueil de loisirs avec prise en charge du Quotient Familial

Pour connaître votre tarif, multipliez votre QF par le coefficient.

	Coefficient	Prix plancher	Prix plafond	Prix hors commune
ALSH VACANCES	1,45€	2,79€	20,88€	25,52€
Pénalités de retard	Forfait par 15mn de retard		5,15€	

Autres tarifs

Veillées ASLH/périscolaire	Forfait par veillée par enfant	5,58€
Nuitées ASLH/périscolaire	Forfait par nuitée	8,92€
Nuitées camps hors ALSH	Forfait par nuitée par enfant	11,15€
Pénalités de retard pour non prise en charge dans les horaires de service		5,15€
Tarif de défaut de réservation*		5,15€

*Si la réservation sur l'espace famille ou auprès des services n'a pas été faite dans les délais impartis (Cf Règlement intérieur)

Rappel extrait du règlement intérieur :

« Une attestation CAF est demandée à chaque rentrée scolaire, et lors d'un changement de situation. Le prix plafond (le plus élevé) sera appliqué en absence de QF à jour (de l'année scolaire en cours) ou en cas de refus de la famille de fournir ses justificatifs de ressources (CAF ou avis d'imposition). »